

Introduction à Mater et Magistra

Sur l'évolution contemporaine de la vie sociale à la lumière des principes chrétiens

par Jean-Louis Schlegel, Directeur de la rédaction de la revue Esprit

Une encyclique pour l'ère technique

Après les enseignements « occasionnels » de Pie XII, l'encyclique [*Mater et Magistra*](#) renoue avec l'enseignement social systématique inauguré par [*Rerum novarum*](#) et [*Quadragesimo anno*](#). Elle se présente, en effet, en 1961, comme une petite somme, résumant l'enseignement des prédécesseurs de Jean XXIII avant d'« expliquer la pensée de l'Église du Christ sur les nouveaux et les plus importants problèmes du moment » ([*Mater et Magistra*](#), MM 50). Ce faisant, elle n'est certes pas exhaustive, mais, par son seul volume, elle dépasse assez largement [*Quadragesimo anno*](#) et double pratiquement celui de [*Rerum novarum*](#).

À cette période de l'histoire, elle manifeste la nécessité de parler à nouveaux frais d'un monde industriel de plus en plus complexe, avec des situations de plus en plus diverses, et en même temps d'un monde de plus en plus intégré, dont les transformations touchent peu ou prou toutes les classes sociales et tous les individus. 1961 : c'est, au fond, dans les pays développés, les effets déjà visibles et sensibles de l'entrée dans les « trente glorieuses », pour reprendre l'expression déjà banalisée de Jean Fourastié désignant les trente années de croissance sans précédent que nous venons de vivre. En trois paragraphes extrêmement ramassés ([MM 47-49](#)), l'encyclique parvient à énumérer les changements prodigieux survenus ou en train de se dérouler, dans les domaines scientifique, technologique et économique ([MM 47](#)), social ([MM 48](#)) et politique ([MM 49](#)). Il faudrait les lire d'abord comme son arrière-fond omniprésent, celui-là même qui exige de faire le point. Rappelons seulement trois situations alors contemporaines qui cadrent historiquement l'encyclique : la conquête de l'espace, nouveau bond scientifique propre à frapper l'imagination, symbole de tous les rétrécissements de l'espace/temps déjà là ou encore à venir (automobiles, médias audio-visuels...) ; l'intervention croissante de l'État pour redistribuer la richesse produite et assurer la protection sociale au plus grand nombre, dont le niveau de vie s'élève par ailleurs considérablement ; la décolonisation politique, presque achevée, mais en contrepoint, la conscience de plus en plus vive du sous-développement de la zone Sud, tandis que le Nord entre dans l'ère de la consommation de masse, et donc de l'écart croissant entre les deux zones.

Dans ce contexte changé, on ne doit pas s'attendre toutefois à ce que *Mater et Magistra*, encyclique anniversaire, manifeste une originalité révolutionnaire par rapport à ses grandes aïeules ; ce n'est pas sa prétention ; il s'agit plutôt d'aider à discerner et d'orienter selon l'enseignement reçu, mais dans une situation nouvelle. On peut cependant relever certaines nouveautés et des déplacements d'accent¹.

Des accents nouveaux

On peut noter, tout d'abord, l'insistance nouvelle sur la justice tout court (sans l'adjectif « sociale »), avec la réduction des inégalités ou l'effort d'équité concret qu'elle suppose. L'accroissement même des richesses produites et disponibles risque d'accroître aussi l'écart entre les individus et les groupes sociaux, entre détenteurs de propriété ou de capitaux et salariés, entre différentes catégories de salariés, entre villes profitant des bienfaits de l'industrialisation et campagnes oubliées par le progrès et désertifiées, entre pays industriels et pays en développement. Cette visée de justice explique certains aspects inédits du texte. Ainsi, on s'est étonné de la longueur du passage sur l'agriculture ; la raison en est pourtant obvie : en 1961, les agriculteurs apparaissent comme les laissés pour compte du progrès.

Ce n'est pas que l'encyclique remette en cause, au nom de la justice, les libertés

fondamentales en matière économique ; elle reprend sur ce point la doctrine des prédécesseurs en matière de propriété par exemple, ou d'initiative privée nécessaire, ou encore d'économie de marché, étant entendu que la société de liberté qu'ils prônaient était soumise à l'impératif de « l'ordre moral » et du « bien commun » et excluait, en tout état de cause, le libéralisme pur ou « sauvage » : ce dernier est écarté autant pour son amoralisme foncier, parfois justifié en doctrine, que pour l'injustice « implacable » qu'il crée.

Mater et Magistra accentue cet aspect en reconnaissant la légitimité d'une intervention accrue de l'État, d'ailleurs déjà inscrite dans les faits. « Les pouvoirs publics doivent exercer leur présence active en vue de dûment promouvoir le développement de la production, en fonction du progrès social et au bénéfice de tous les citoyens. » Leur action doit « encourager, stimuler, coordonner, suppléer et intégrer » (MM 52-53). Belle définition de l'État-providence si contesté aujourd'hui ! Dans le même sens, et en lien avec lui, le phénomène de la « socialisation ». La racine trop évidente du mot amena certaines personnes bien-pensantes à se voiler la face à son sujet ; pourtant, le mouvement était incontestable : c'est celui par lequel les hommes des sociétés développées tendent à devenir « le siège de relations sociales toujours croissantes en nombre et en étendue, sinon en intensité ». Cette « administration » du citoyen, qui le rend dépendant de très nombreux réseaux, le prend en charge à de multiples niveaux de son existence et risque de le déresponsabiliser, comporte toutefois de nombreux aspects positifs : elle donne vie d'abord à d'innombrables initiatives, mouvements, groupes, associations, institutions, d'ordre économique, social, culturel ; même quand l'État prend en charge ou intervient pour stimuler, il s'agit là d'une vivification de la société civile, d'une mise à disposition des biens pour tous, y compris les plus défavorisés, d'une solidarité sociale plus grande.

Le contrepoids réel de l'intervention croissante de l'État réside en fait dans le principe de subsidiarité, réaffirmé plus fermement que jamais : tout ce que l'initiative personnelle et les groupes intermédiaires peuvent accomplir par leurs propres moyens doit leur revenir ; il n'est pas nécessaire, il faut éviter de se substituer à eux ; l'État est là pour coordonner et aider, ni plus ni moins. La « justice » tout court dont parle cette encyclique concerne aussi cette responsabilité, accordée ou prise, des individus et des associations : « participation » est un de ses maîtres-mots.

C'est dire aussi combien l'entreprise est concernée. Si « l'autorité et l'efficacité de l'unité de direction » est réaffirmée par Jean XXIII, l'entreprise n'en doit pas moins tendre à devenir une « communauté de personnes, dans les relations, les fonctions et les situations de tout son personnel » (MM 91). L'entreprise « communauté humaine » : à une certaine époque ultérieure, l'expression fera florès, sinon sa visée... Outre l'insistance renouvelée sur le juste salaire – qui est davantage que l'argent pour subsister et refaire sa force de travail, qui doit aussi exprimer « toute la part de création de l'ouvrier » -, l'encyclique considère que la participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise est souhaitable,

moyennant certains critères. Elle va plus loin encore en suggérant sans ambiguïté qu'il faudrait aller jusqu'à une participation à la propriété de l'entreprise et à son autofinancement, les modalités restant à préciser, peut-être de façon contractuelle et cas par cas. Jean XXIII semble attaché aussi à une participation active des travailleurs à la vie de l'entreprise, donc à sa définition, aux stratégies peut-être, à l'élaboration des politiques. Jusqu'à quel point ? Le champ reste ouvert.

Remarquons simplement que l'expression est négative : il faut se garder « de réduire les ouvriers au rang d'exécutants silencieux, sans aucune possibilité de faire valoir leur expérience, entièrement passifs au regard des décisions qui dirigent leurs activités » ([MM 92](#)). Cette recommandation – est-ce la « cogestion » ? – est-elle jamais devenue réalité en dehors de quelques lieux privilégiés et grâce à quelques dirigeants d'exception ? Pourtant, si la justice consiste à susciter des « personnes », il faut aller jusque-là.

Les articulations du texte

Il est impossible de souligner tous les points nouveaux ou les accents neufs d'une encyclique d'abord concrète ; on peut cependant en rappeler les grandes articulations :

– 1-50 : Après avoir redit l'occasion qui l'a motivée – les 70 ans de [Rerum novarum](#) -, l'encyclique revient sur l'enseignement de Léon XIII, Pie XI et Pie XII, pour en souligner les points saillants, réaffirmer la continuité de [Mater et Magistra](#) par rapport à ces prédécesseurs sur des points importants (comme l'attitude envers le marxisme, le socialisme et le libéralisme), sur lesquels l'encyclique ne reviendra pratiquement pas. Sont ensuite rappelés, en trois paragraphes de synthèse, les changements impressionnants intervenus depuis la Deuxième Guerre mondiale.

– 51-121 : Certains points sont alors précisés et développés :

nécessité de l'intervention de l'État, mais le « principe de subsidiarité » demeure fondamental, qui délègue aux intermédiaires tout ce qui peut relever de leur initiative et responsabilité ;

le phénomène de socialisation, comme interaction, solidarité, animation de la société civile nationale et mondiale, doit être encouragé, malgré certaines limites ;

le problème des rémunérations et du juste salaire : aller dans le sens de la participation ;

les structures : faites pour l'homme et pour sa dignité, elles réclament la présence des travailleurs à tous les niveaux de création et de décision ;

réaffirmation du droit de propriété comme droit, mais rappel de l'inégalité injustifiable de sa répartition et du droit de tous à la propriété : salaire et métier

sont des moyens d'y parvenir.

– 122-211 : Aspects nouveaux de la question sociale :

long développement sur l'agriculture, secteur en voie de modernisation et cependant très en retard, sinon sous-développé ;

les pays en voie de développement, « peut-être le problème le plus important de notre époque » ; attitudes et dispositions concrètes que doivent prendre les pays riches ;

l'accroissement démographique ; solutions de limitation inacceptables au regard de la dignité de l'homme, possibilités humaines en ce domaine, grâce aux « horizons illimités » qu'offrent les progrès déjà réalisés par les sciences et les techniques.

– 212-264 : Directives et conseils pastoraux, applications pratiques :

contre les idéologies séculières, réaffirmation d'un monde et d'un homme ordonnés à Dieu ;

nécessité de la doctrine sociale pour les chrétiens, qu'elle oblige ; elle doit se traduire par des attitudes et des solutions concrètes.

Quelques réflexions sur le destin de Mater et Magistra

À considérer l'actualité dès d'ailleurs les années 1980, bien plus encore aujourd'hui, Mater et Magistra est incontestablement dépassée. Les accents sont désormais ailleurs. Le discours n'est plus celui de la croissance, mais de la crise, du chômage et de la récession. À une sorte d'assurance optimiste quant à l'avenir, malgré les points noirs, se sont substitués le désenchantement, l'incertitude, la crainte des lendemains. La redistribution des richesses est moins en cause que la manière et la possibilité d'en créer. La troisième révolution industrielle – informatisation et automation – transforme profondément le travail humain : l'homme risque d'être exclu du travail, de nombreux emplois semblent appelés à disparaître ; certes, de nouvelles libérations paraissent possibles (en matière de temps libre par exemple), mais l'ajustement entre les contraintes et les possibilités nouvelles est loin d'être réalisé. La maîtrise de l'information et de la communication est devenue essentielle : elle confère de nouvelles hégémonies aux nations qui en disposent. Dans le même temps, le rôle de l'État est très fortement remis en cause par une pensée libérale qui retrouve un nouveau souffle.

Pourtant, malgré ces lacunes compréhensibles, tenant à l'actualité historique elle-même, Mater et Magistra garde une tonalité très moderne. C'est vraiment une encyclique de l'ère technique, devenue un monde total. Il ne s'agit plus seulement

de dire une parole sur la situation inhumaine du monde ouvrier (*Rerum novarum*), il ne s'agit pas de redire ce qu'est l'ordre social chrétien face aux grandes idéologies qui menacent (*Quadragesimo anno*) ; il faut aider à discerner le vrai et le juste dans des situations qui sont celles du monde développé en 1960 : croissance économique sans précédent dans l'histoire, socialisation et interdépendance des hommes et des groupes, rôle simultanément accru de tous les partenaires sociaux, nouveaux clivages de la pauvreté et de la richesse. C'est déjà ou c'est encore notre monde.

L'encyclique pressent déjà, sans pouvoir en expliciter tous les termes, les problèmes majeurs des années à venir, qui feront ultérieurement l'objet d'encycliques ou de réflexions conciliaires très importantes. Nous en signalerons trois, très brièvement.

À propos de l'accroissement démographique, l'encyclique condamne fermement, mais de manière voilée, les « expédients qui offensent l'ordre moral établi par Dieu » (*MM 189*) et « les moyens indignes de l'homme, dérivant d'une conception matérialiste de l'homme et de la vie » (*MM 191*), en d'autres termes, les moyens illicites de régulation des naissances ou de contraception. On sait combien ce problème reste aigu dans les pays en développement, mais aussi, pour d'autres raisons, dans les pays développés : la société d'abondance apporte aussi avec elle une révolution des mœurs, en particulier une émancipation et de nouveaux rôles pour la femme, qui remettent profondément en cause les modes de vie des sociétés traditionnelles. Paul VI réagira avec l'encyclique *Humanae vitae* (1968), qui demeure, encore aujourd'hui, la doctrine de l'Église en la matière ; mais on sait que, dans la théorie et la pratique, beaucoup ont des difficultés à accepter cette doctrine. De façon plus générale, on pourrait dire que *Mater et Magistra* sous-estime ou ne prend pas assez en compte les profondes répercussions du nouveau cours sur la vie quotidienne et les mentalités.

Le second problème concerne le sous-développement, « peut-être le problème le plus important de notre temps » (*MM 157*). L'encyclique ne croyait pas si bien dire. L'écart croissant entre pays riches et pays pauvres allait persister en s'aggravant. À ce scandale et à ce défi, peuples et individus riches répondent souvent par l'ignorance, l'impuissance ou par une générosité calculée, au coup par coup et en ordre dispersé. La nécessité d'une encyclique réservée à cette question se fera sentir : ce fut *Populorum progressio*, texte très vigoureux de Paul VI (1967).

Enfin, en 1961, l'Église se veut encore *Mater et Magistra*, « mère et éducatrice » : lumière, sagesse et force pour les peuples en difficulté et leurs peines, rappel de l'origine et de la fin surnaturelle de leur histoire. Église « corps mystique du Christ », proche et attentive à l'histoire humaine, et cependant, « au-dessus » de la mêlée, serait-on tenté de dire, non atteinte elle-même par les soubresauts du temps. Mais qu'est-ce donc que l'Église, où est-elle face au monde ? Quel est donc son droit à parler ? On le sait : ce sont les grandes questions traitées au

Concile dans les années qui suivent, de la Constitution *Lumen gentium* à [Gaudium et spes](#). Faut-il voir un symbole dans la première phrase de ce texte célèbre ? Symbole théologique : l'Église parle au monde parce qu'elle est dans le monde ; non seulement « proche et attentive », mais participant elle-même à son destin de joie et d'espérance, immergée en lui comme un levain, non pas « du » monde, mais pas non plus « en dehors ». Symbole sociologique ensuite de la réalité vécue : en ces années, l'Église cesse d'être épargnée par les évolutions du monde. Elle va entrer elle-même dans une crise sans précédent, devant une opinion publique souvent éberluée. Ce n'est pas le lieu de faire ici cette histoire de l'après-concile, dont le bilan demeure très controversé et dont l'Église n'est pas sortie. Mais on doit marquer que la « place du discours » cesse, pour un temps du moins, d'être neutre ou inessentielle, et que [Mater et Magistra](#) représente aussi une fin et un tournant à cet égard.

Bien accueillie dans l'ensemble, sauf aux extrêmes politiques et religieux, l'encyclique fut aussi récupérée par tous les bords. Son aspect peu idéologique y contribua sans doute. Ainsi, en Espagne franquiste, on se félicita de l'encyclique... tandis que « Che » Guevara, alors ministre cubain de l'industrie, en recommandait la lecture aux « catholiques cavernes d'Amérique », s'ils voulaient éviter une révolution sociale. Rétrospectivement, on peut dire que l'encyclique ouvrait l'avenir ; elle proposait des idées qui feront leur chemin ; elle affirmait une voie chrétienne qui n'était pas un projet de société précis, mais dans un cadre politique assez large, elle suggérait des orientations et des correctifs en fonction d'un principe initial : le respect de la personne humaine, qui est toujours au-delà des solutions précises de l'économie politique, mais qui ne saurait être dominé par elle.

1 Citons quelques commentaires : G. Jarlot, « [Mater et Magistra](#). Rapports avec les documents antérieurs », dans *Études*, T. 310-311, 1961, pp. 8-19 ; J. Villain, « L'encyclique [Mater et Magistra](#). Son apport doctrinal », dans *Revue de l'Action populaire*, août-septembre 1961, pp. 897-915 ; P. Bigo, « L'encyclique [Mater et Magistra](#), ses applications », *id.*, novembre 1961, pp. 1029-1042. Un très bon dossier établi par le P. Villain, dans *Informations Catholiques Internationales* du 1^{er} septembre 1961. On y apprend que l'encyclique a été rédigée par trois Italiens : Mgr Pavan et Mgr Ferrari-Toniolo, tous deux spécialistes des questions sociales et animateurs des *Semaines sociales italiennes*, ainsi que par Mgr Parente, assesseur au Saint-Office. Mais on apprend aussi qu'un premier canevas aurait été rédigé par trois Jésuites de l'Université grégorienne et deux Jésuites de l'Action populaire... On peut lire aussi le commentaire de Mgr Pavan, dans *Les encycliques sociales*. Éd. Bonne Presse, 1962 (il a rédigé l'introduction) et celui de P. de Laubier, *La pensée sociale de l'Église Catholique, un idéal historique de Léon XIII à Jean-Paul II*, Paris, Albatros, 1980 ; enfin, on peut consulter *Les encycliques sociales de Jean XXIII, Doctrine et action*. Ed. ouvrières, 1965, sans oublier le commentaire analytique de l'encyclique, avec le texte, par l'Action populaire, Éd. Spes, 1965

Pour citer l'article : <https://www.doctrine-sociale-catholique.fr/introductions-aux-textes-officiels/13-introduction-a-mater-et-magistra>